

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 85201456.2

51 Int. Cl.⁴: A 47 C 17/175

22 Date de dépôt: 13.09.85

30 Priorité: 01.10.84 BE 213753

43 Date de publication de la demande:
09.04.86 Bulletin 86/15

84 Etats contractants désignés:
AT CH DE FR GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: "SEDAC"
Kortrijkstraat 246
B-8610 Wevelgem(BE)

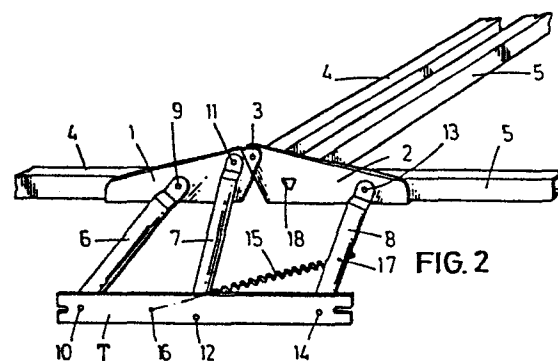
72 Inventeur: Vangeenberghe, Jacques
Wevelgemstraat, 18
B-8640 Moorsele(BE)

72 Inventeur: Grandvaux, Daniel
Vrijheidstraat, 16
B-8610 Wevelgem(BE)

74 Mandataire: Pieraerts, Jacques et al,
Bureau Gevers S.A. rue de Livourne 7, Bte. 1
B-1050 Bruxelles(BE)

54 Mécanisme d'articulation pour un lit-divan.

57 L'invention concerne un mécanisme d'articulation pour un lit-divan comprenant deux cornières (1 et 2) articulées entre elles et supportant chacune un cadre appartenant l'un, (4), aux éléments formant dossier et l'autre, (5), aux éléments formant siège, les deux cornières (1 et 2) étant reliées d'autre part à une traverse (T) du châssis du lit-divan par des leviers (6, 7 et 8) montés à charnière à leurs extrémités d'une part sur ladite traverse (11) et d'autre part sur chacune des cornières (1) et (2), un ressort de rappel (15) étant prévu pour ramener le mécanisme d'articulation dans la position dans laquelle les deux cadres précités forment un divan.



La présente invention est relative à un mécanisme d'articulation pour un lit-divan.

5 Le but de l'invention est de réaliser un mécanisme d'articulation qui puisse être monté aux extrémités des cadres formant siège et dossier dans un lit-divan ou un meuble analogue, mécanisme dont les éléments ne dépassent pas le niveau du matelas ou de l'équipement analogue disposés sur les cadres formant siège et dossier.

10 A cet effet, le mécanisme d'articulation selon l'invention comprend des cornières articulées entre elles et supportant chacune un cadre appartenant l'un aux éléments formant dossier et l'autre aux éléments formant siège, les deux cornières étant reliées d'autre part à une traverse du châssis par des leviers
15 montés à charnières à leurs extrémités, d'une part sur ladite traverse et, d'autre part, sur chacune des cornières, un ressort de rappel étant prévu pour ramener le mécanisme d'articulation dans la position dans laquelle les deux cadres précités forment un divan.

20 D'autres détails et avantages de l'invention ressortiront de la description qui sera donnée ci-après d'un mécanisme d'articulation pour un lit-divan selon l'invention. Cette description n'est donnée qu'à titre d'exemple et ne limite pas l'invention. Les notations de référence se rapportent aux figures ci-jointes.

25 La figure 1 montre en perspective, avec brisures partielles, le mécanisme d'articulation et les éléments de cadre qui lui sont associés, dans la position "divan".

La figure 2 montre, également en perspective, et avec brisures partielles, le mécanisme d'articulation dans

la position "lit".

Le mécanisme d'articulation selon l'invention comprend essentiellement deux cornières 1 et 2 qui sont montées à pivotement en 3. A la cornière 1 est fixé le cadre 4 qui est un
5 élément du dossier tandis qu'à la cornière 2 est fixé le cadre 5 et qui constitue un élément du siège.

En dehors de leur articulation commune en 3, les cornières 1 et 2 sont encore reliées à une traverse T qui se fixe sur le châssis du lit-divan. Cette liaison à charnières se fait
10 par des leviers 6, 7 et 8.

Les points d'articulation du levier 6 par rapport à la cornière 1 et à la traverse 4 se trouvent en 9 et 10. Les points d'articulation du levier 7 par rapport à ces mêmes éléments sont 11 et 12. La cornière 2 n'est articulée à la traverse T que par
15 le seul levier 8 dont les points d'articulation sont 13 et 14 respectivement.

Un ressort de rappel 15 est tendu entre un point 16 de la traverse T et un point 17 du levier 8.

Le mouvement de basculement vers la
20 position siège du mécanisme est limité par un ergot saillant 18 prévu sur la face extérieure de la cornière 2 et disposé à un endroit tel qu'il vient buter contre le levier 7 lorsque le mécanisme se trouve dans la position siège, c.à.d. la position représentée à la figure 1.

De la description qui vient d'être donnée
25 et de la lecture des figures, on remarque que tout le mécanisme d'articulation et principalement les cornières 1 et 2, ne dépasse jamais le niveau du matelas dont est équipé un lit-divan auquel le mécanisme d'articulation selon l'invention est destiné.

REVENDICATIONS

1. Mécanisme d'articulation pour un lit-divan, caractérisé en ce qu'il comprend deux cornières (1 et 2) articulées entre elles et supportant chacune un cadre appartenant l'un, (4), aux éléments formant dossier et l'autre, (5), aux éléments formant siège, les deux
5 cornières (1 et 2) étant reliées d'autre part à une traverse (T) du châssis du lit-divan par des leviers (6, 7 et 8), montés à charnière à leurs extrémités d'une part sur ladite traverse (11) et d'autre part sur chacune des cornières (1 et 2), un ressort de rappel (15) étant prévu pour ramener le mécanisme d'articulation dans la position dans laquelle
10 les deux cadres précités forment un divan.

2. Mécanisme d'articulation selon la revendication 1, caractérisé en ce que le ressort de rappel précité (15) est tendu entre un point (17) du levier articulé (8) et un point (16) de la traverse (T).

3. Mécanisme d'articulation selon l'une quelconque des revendications précitées, caractérisé en ce que la cornière (2), à laquelle
15 est fixé le cadre (5), présente un ergot (18) faisant saillie vers l'extérieur pour venir buter contre le levier (6) lorsque le mécanisme d'articulation se trouve en position divan.

